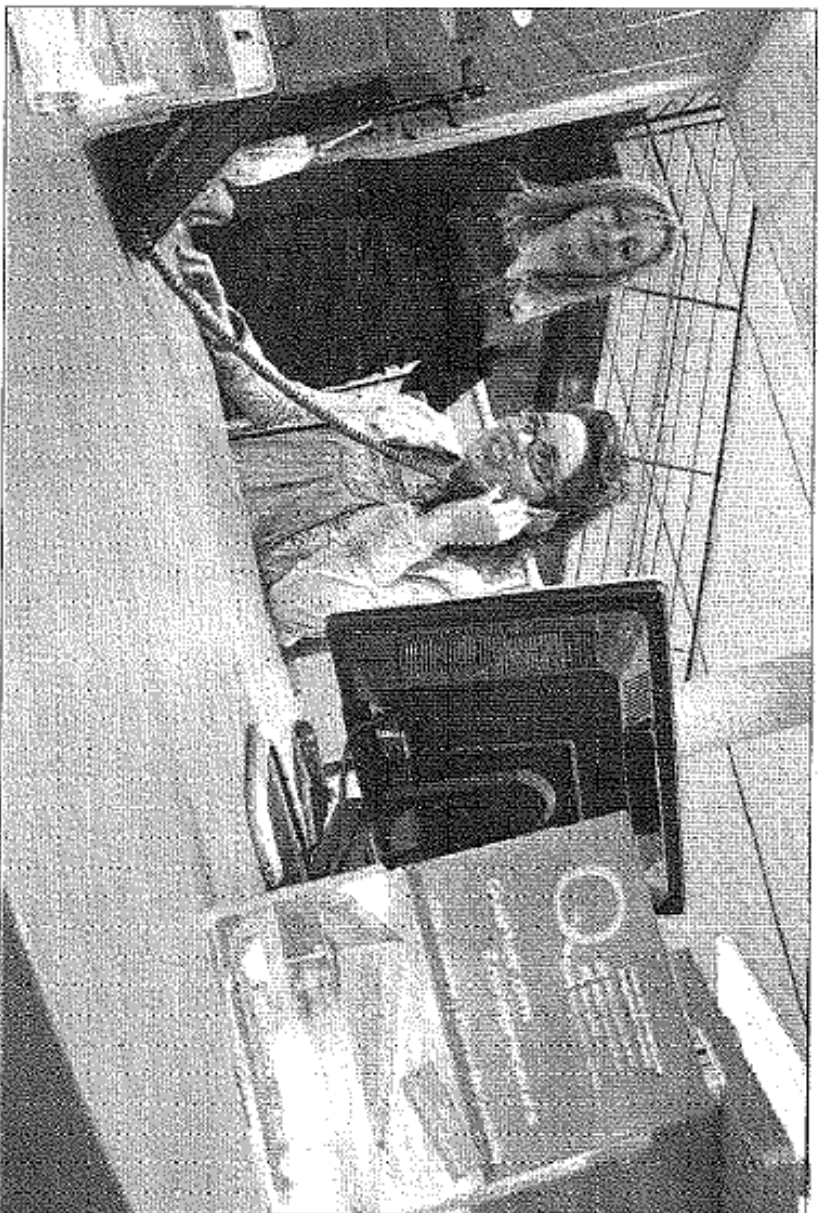


La pépinière, c'est parti !

Les deux premières sociétés sont officiellement installées au pôle Lavoisier.

One ceux qui sont à la recherche de locaux, de bureaux ou d'ateliers soient rassurés : il reste encore de la place. Beau-coup de place même dans les murs de la pépinière d'entreprises, pôle Lavoisier, récemment inaugurée. Si les deux premières sociétés viennent effectivement de s'installer, les lieux sont destinés à se remplir progressivement. Rappelons que le site propose un espace total de 1.600 m² dont l'une des originalités est, en plus des 23 bureaux dont il dispose, d'offrir également 8 ateliers. L'un des bureaux vient d'être investi par Thierry Foltz dont l'agence « Age d'or services » offre un large éventail de services à la personne. Un atelier est occupé depuis quelques jours par la SARL Prugnier (électricité,



« Quartier des entrepreneurs » a la charge de gérer et animer le site.

plomberie, chauffage, installations thermiques et sociales).

L'inauguration officielle des locaux marquait également la mise en place de la délégation de service public

confiée à « Quartier des entrepreneurs », pour qui deux personnes ont la charge, sur place, de faire vivre le site, en lien avec la CCL et le Pays du Lunévillois : « Nous attaçons beaucoup d'import-

tance au fait de faire de cet endroit un vrai lieu de vie », fait remarquer Joanna Laurent, assistante, épaulée, sur place, par Sophia, étudiante en alternance en BTS assis-

Car, outre les avantages purement matériels, l'un des principaux atouts de la pépinière est de réunir, sur un même site, des personnes confrontées aux mêmes interrogations : « Les entrepreneurs qui s'installent ne sont pas seuls. L'idée est de leur permettre de partager leurs doutes, leurs souhaits et de créer un lieu d'échange », ajoute Joanna Laurent qui, pour étayer ses propos rappelle l'existence, sur place, d'un lieu commun de pause. Pour coller aux attentes de chacun et répondre aux principes mêmes d'une pépinière, le chef d'entreprise est délesté d'une partie de certaines obligations (secrétariat, accueil, gestion...) alors que le pôle offre par ailleurs un emplacement géographique privilégié ainsi qu'un large éventail de services annexes (salle de réunion, service courrier, espace reprographie, services à la carte...). Le tout dans l'idée de permettre à l'entrepreneur de se consacrer pleinement au fonctionnement et au développement de sa société.

Jean-Christophe PIGNON